



Séance du 26 Juin 2025

Liste des délibérations

L' an 2025 et le 26 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de SEPPOIS-LE-BAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , salle de séances du Conseil Municipal sous la présidence de M. BARNABE Maurice, Maire.

Présents : M. BARNABE Maurice, Maire, Mmes : BIFULCO Françoise, HOFSTETTER Geneviève, ROBERT Olivia, STRUB Martine, WADEL Isabelle, MM : GROFF Jean-Pierre, GUTTINGER David, HAGMANN David et PONCET Stéphane.

Excusées ayant donné procuration : Mmes : HECTOR-BUTZ Isabelle à M. PONCET Stéphane, MEYER GUILLON Pascale à M. BARNABE Maurice

Excusé : M. KOENIG Serge

Absents : Absents : MM : BENYOUB François, NUSSBAUMER David

Nombre de membres

- Afférents au conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 19/06/2025

Date d'affichage : 19/06/2025

A été nommé secrétaire : M. PONCET Stéphane

Assiste également : Mme GOEPFERT Rosaria

Le conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes :

POINT 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération n° 2025_024

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « Lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire », le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur PONCET Stéphane, secrétaire de séance.

POINT 2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 MAI 2025

Délibération n° 2025_025

Le procès-verbal est approuvé à 8 voix pour, 3 abstentions (STRUB Martine, BIFULCO Françoise et WADEL Isabelle), 1 voix contre (GROFF Jean-Pierre).

POINT 3 - CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'AGENT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION DE L'ENFANT A POURVOIR AU TITRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Délibération n° 2025_026 adoptée à l'unanimité

POINT 4 - POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE "EAU POTABLE" AU 1ER JANVIER 2026 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Délibération n° 2025_027 adoptée à l'unanimité

POINT 5 - DIVERS ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h55.